

Compte-rendu du Conseil Municipal de Montceaux l'Etoile

Séance du 22 octobre 2020

COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION

- Le Conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 2 octobre 2020.

VOIRIE ET RESEAUX

- Téléphonie mobile : Le Maire expose au Conseil la demande formulée par ATC France en vue d'obtenir le raccordement au réseau électrique de la parcelle B65, nécessaire à l'alimentation en énergie électrique de son projet d'installation d'un relais de téléphonie mobile. Le conseil donne son accord, ATC France s'étant engagé à financer le coût résiduel du raccordement estimé à 11 100 € HT.
- Occupation de la place de la mairie par un commerçant ambulant : Le Maire fait part au Conseil d'une demande de M. Philippe CHEVILLARD, commerçant ambulant qui souhaiterait pouvoir stationner son véhicule sur la place publique de la mairie une fois par semaine pour la vente de restauration de type rapide.
Le Conseil accepte la demande et autorise le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public. Il fixe la redevance d'occupation du domaine public à 120 € par an à compter de ce jour et pour l'année 2021. Cette redevance sera proratisée lorsque l'année n'est pas complète, telle l'année 2020 pour laquelle l'occupation démarre en cours d'année pour deux mois seulement, soit 20 € pour 2020. Le tarif sera ensuite révisé chaque année par délibération du conseil municipal.
- Projets 2021 : Le Conseil dresse la liste des projets à venir. Le choix pour 2021 se fera lors de la prochaine réunion, lorsque l'appel à projet 2021 du Département sera connu.

PERSONNEL

- Départ en retraite de l'agent en charge de l'entretien des bâtiments communaux : Mme Nicole MEUNIER partira en retraite le 1^{er} janvier prochain. Mme Delphine BILLARD, intéressée par ce poste, lui succèdera. Cela lui permettra de compléter son temps de travail qu'elle effectue déjà au sein du SIVOS et de dépasser en cumul les 28 heures hebdomadaires nécessaires à l'ouverture des droits à la caisse de retraite des fonctionnaires CNRACL. Toutefois, elle ne pourra pas prendre ses fonctions avant le 1^{er} juillet du fait de son congé maternité. Afin d'assurer la continuité du service, Mme Marina BEFORT sera recrutée en CDD du 1^{er} janvier au 30 juin.
- Assurance des risques statutaires du personnel : La commune est adhérente au contrat d'assurance groupe du Centre de Gestion qui garantit les risques financiers encourus à l'égard du personnel en cas de décès, d'incapacité, d'accidents imputables ou non et d'invalidité. Ce contrat arrive à échéance au 31 décembre 2021 et doit être remis en concurrence. Le Centre de Gestion pouvant souscrire un nouveau contrat pour le compte des collectivités territoriales en mutualisant les risques, le Conseil décide de confier au Centre de Gestion le soin d'agir pour le compte de la commune.
- Télétravail : Vu le contexte sanitaire, le Maire informe le Conseil que le poste informatique vient d'être paramétré pour permettre à la secrétaire de mairie de télétravailler dans le cas où elle serait cas contact confinée chez elle.
- Augmentation du temps de travail du poste d'adjoint technique : La commune dispose d'un poste permanent d'adjoint technique territorial de 10 heures, en charge principalement de l'entretien de la voirie, des bâtiments et des espaces publics. Ce poste est celui de M. Philippe CHARRIER, vacant aujourd'hui puisque l'agent a demandé sa mise en disponibilité pour cinq ans.
La suppression des produits phytosanitaires avec le désherbage manuel a amené en début d'année l'embauche d'une personne sous contrat à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activité. M. Jean-Claude THORIS a ainsi été recruté en CDD. Son contrat se terminera le 31 décembre prochain.
Le poste permanent de 10 heures étant vacant et le CDD pour accroissement temporaire d'activité prenant fin, le Maire propose la réorganisation du service pour l'année prochaine en ne gardant que le poste permanent augmenté en durée hebdomadaire de travail à 22 heures. Le poste pourrait être confié à M. Jean-Claude THORIS. Le Conseil municipal émet un accord de principe. Il délibérera définitivement à ce sujet lors de la prochaine réunion, l'avis du Comité Technique devant être auparavant demandé.

ASSAINISSEMENT

- Réhabilitation du système de traitement : La réhabilitation du réseau étant terminée, il faut à présent lancer le projet de réhabilitation du système de traitement. Contact sera pris auprès l'Agence Technique Départemental pour demander son appui.

QUESTIONS DIVERSES

- Lieu de baignade : Afin d'être en conformité avec la réglementation, le Maire informe le Conseil qu'il a pris un arrêté pour interdire la baignade dans l'Arconce sur le territoire de la commune.
- Don de l'association des amis de l'église : Le Maire rappelle au Conseil qu'à sa dissolution, l'association des amis de l'église a fait un don à la commune. L'association a souligné la nécessité que la somme soit consacrée entièrement aux entretiens, réparations et travaux afférents à l'église ainsi qu'à la place qui l'entoure, à l'exclusion de tout autre. Le Conseil assure qu'il respectera cette volonté.
- Bulletin municipal : A la commission chargée de l'élaboration du bulletin municipal dressée lors de la réunion, s'ajoute Mme Colette MAILLET.